

SÉCURITÉ ET POUVOIR DE POLICE DU MAIRE : L'AMF 15 RÉUNIT LES ÉLUS DU CANTAL POUR UNE JOURNÉE DE FORMATION

L'Association des Maires du Cantal et des Présidents d'Intercommunalité (AMF 15) a organisé, ce lundi 15 juin 2026, une journée de formation consacrée à la « Sécurité et pouvoir de police du maire ». Cette rencontre a réuni de nombreux élus du département autour de partenaires institutionnels majeurs : la préfecture du Cantal, le groupement de gendarmerie départementale et l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale.



UNE JOURNÉE PENSÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS CONCRETS DES MAIRES

En ouvrant la journée, le Président de l'AMF 15, M. Michel Brousse, a rappelé que le pouvoir de police du maire reste une notion souvent floue pour les élus :

« Tout le monde en parle, on ne sait pas où ça commence, on ne sait pas où ça finit, on ne sait pas comment on le met en œuvre, et une fois qu'on l'a mis en œuvre, on a du mal à savoir quels sont nos moyens pour le faire respecter ».

M. le Président a rappelé les trois objectifs de la journée : mieux connaître le cadre juridique des pouvoirs de police du maire, mieux comprendre les responsabilités civiles et administratives qui en découlent, et mieux identifier les partenaires et dispositifs sur lesquels les élus peuvent s'appuyer pour les exercer.

Le Président a remercié l'ensemble des intervenants mobilisés pour cette journée:

- Mme Agathe MAVIER, directrice des sécurités, adjointe à la directrice de cabinet du Préfet du Cantal,
- M. Olivier PEYRAUBE, officier adjoint au commandement du groupement de gendarmerie départementale du Cantal
- ainsi que M. Luc Brunet, de l'Observatoire SMACL, venu présenter un panorama complet des pouvoirs de police du maire et des responsabilités qui y sont attachées.

UNE DISTINCTION ESSENTIELLE ENTRE POLICE ADMINISTRATIVE ET POLICE JUDICIAIRE

L'intervention de l'Observatoire SMACL a permis de clarifier une distinction fondamentale, et souvent mal comprise par les élus, entre police administrative – à vocation préventive – et police judiciaire – à vocation répressive. Les prérogatives du maire en tant qu'officier de police judiciaire, ainsi que les outils concrets dont il dispose pour faire respecter ses pouvoirs de police (rappel à l'ordre, procès-verbal électronique, amendes administratives, etc.), ont été détaillés.

Les chiffres présentés par l'Observatoire SMACL ont également été soulignés : ils montrent une hausse continue des mises en cause des élus locaux dans le cadre de leurs fonctions. Face à ce constat, le Président de l'AMF 15 a invité les maires à la vigilance et a rappelé l'existence de marchés de prestations juridiques avec des cabinets d'avocats, permettant aux élus d'être accompagnés dans ces situations.

LA PRÉFECTURE, UN PARTENAIRE DE PROXIMITÉ SUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Mme MAVIER a tenu à rassurer les élus sur le rôle de la préfecture : « Au même titre que les forces de l'ordre, nous sommes un de vos partenaires sur les sujets de sécurité : nous pouvons vous conseiller et vous aider ».

Elle a rappelé les 5 priorités identifiées pour le territoire : la sécurité du quotidien, l'acculturation aux risques et la résilience – rappelant que le maire est le premier directeur des opérations de secours sur sa commune –, la sécurité routière, notamment via les intervenants départementaux de sécurité routière (bénévoles formés pouvant intervenir gratuitement auprès de tous les publics), et la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexuelles, identifiée comme un axe de travail prioritaire pour les prochains mois. Mme MAVIER a invité les maires à solliciter la préfecture pour toute question relative à ces thématiques, mais également sur l'ensemble du volet réglementaire lié aux pouvoirs de police administrative des maires tels que les débits de boisson, la sécurisation des événements, les établissements recevant du public, etc.

Mme Agathe Mavier a également présenté les deux grandes missions du cabinet : tout d'abord, la sécurité, qui recouvre la sécurité routière, la sécurité intérieure (prévention de la délinquance, la sécurité des manifestations et des bâtiments publics), ainsi que la sécurité civile, et enfin, la représentation de l'État et la communication interministérielle (déplacements du préfet, cérémonies, distinctions honorifiques, protocole, communication).



LA GENDARMERIE, UN ANCRAGE TERRITORIAL AU SERVICE DES COMMUNES

M. Olivier Peyraube, a présenté l'organisation de la gendarmerie dans le Cantal : 350 gendarmes, renforcés par 150 gendarmes réservistes issus de la société civile, répartis au sein de 34 unités, dont 28 brigades territoriales ainsi que plusieurs unités spécialisées (unité mobile, protection des familles, etc.).

M. PEYRAUBE a insisté sur l'ADN de la gendarmerie : l'ancrage territorial et la proximité avec les élus, certaines brigades étant situées à moins de vingt minutes des communes qu'elles desservent. Au-delà de son rôle répressif face aux infractions, la gendarmerie développe un travail de prévention et d'anticipation, en coopération étroite avec les collectivités. Plusieurs dispositifs ont été évoqués, présentés l'après-midi sous forme de cinq stands thématiques permettant aux élus de découvrir concrètement l'offre de service de la gendarmerie, avec la possibilité, par la suite, d'organiser des audits de vulnérabilité directement dans les communes et les mairies.

L'APRES MIDI : DES STANDS ET DES DEMONSTRATIONS OPERATIONNELLES, TEMPS FORT DE LA JOURNÉE

Cinq stands thématiques, pilotés par la gendarmerie ont permis aux élus de découvrir concrètement les dispositifs, référents et outils mobilisables en matière de prévention, de sécurité, et de gestion des risques. En déambulant les élus ont pu notamment échanger sur les bonnes pratiques face aux cyber menaces, prendre connaissance des systèmes d'alarmes et surveillances ou bien échanger avec les ISCG afin de détecter les signaux faibles en cas de déviances intrafamiliales.



Deux démonstrations opérationnelles ont également rythmés l'après midi . Le Peloton de Surveillance et d'intervention de la gendarmerie a fait la démonstration d'une opération d'interpellation et la Cellule d'identification criminelle a présenté son camion technique dédiée aux investigations criminelles. Ces démonstrations grandeur nature ont permis aux élus de mesurer concrètement les moyens et le savoir - faire des Gendarmes du Cantal et de dialoguer directement avec les militaires mobilisés pour l'occasion.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX

Avec plus de 60 élus formés aujourd'hui, cette journée illustre la volonté de l'AMF 15 d'accompagner les élus locaux du Cantal pour qu'ils exercent leurs responsabilités en matière de sécurité avec sérénité et efficacité, en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire.

M. Michel BROUSSE, Président de l'AMF 15 a remercié l'ensemble des participants et partenaires pour leur mobilisation, en soulignant également que les “ Rencontres de l'AMF 15 ” sont à destination de tous, invitant les élus à participer à la prochaine formation le 3 juillet 2026 à Saint Flour sur le thème des finances et de l'élaboration du budget. Le secrétariat de l'AMF 15 reste à entière disposition des élus.



